



TOIT ET JOIE

groupe
POSTE HABITAT

ileane

TRAIT D'UNION

La lettre des locataires

Lettre des locataires de Toit et Joie - SA HLM au capital de 40 000 € - 82, rue Blomet / 75731 Paris Cedex 15
Tél.: 01 40 43 59 00 / Fax: 01 40 43 59 96 - esh@toitetjoie.com
www.toitetjoie.com - **Directeur de la publication** : Michèle Attar - **Responsable de rédaction** : Sullivan Vandromme
Réalisation : LeGrand8 - **Impression** : Accenttonic, 13 000 ex.
ISSN : 1967-5909



du côté de...



“Le village de Noël” de la résidence au Clair de Lune

Chaque année lorsque Noël approche, c'est le même rituel pour Nadine Palczewski, gardienne de la résidence au Clair de Lune à Villiers-le-Bel. La loge est vidée pour accueillir l'extraordinaire “village de Noël” et ses innombrables figurines.

Depuis 21 ans le village s'est bien agrandi et d'une année à l'autre chaque village est différent. «Je ne peux pas m'empêcher d'acheter de nouvelles figurines et de nouveaux décors» précise la gardienne. À tel point que le village mesure désormais 3 mètres sur 2. Des skieurs en montagne, une famille sur la patinoire, des enfants à

la fête foraine,... c'est un village en totale effervescence.

Mais à Villiers-le-Bel, c'est toute la résidence qui revêt ses habits de Noël. «Je possède aussi une collection de 172 Pères Noël» surenchérit la gardienne. Aux détours de la résidence, on peut donc rencontrer un Père Noël danseur, un parachutiste ou encore un musicien.

«Les enfants comme les adultes sont heureux de voir la loge et la résidence bien décorées» se réjouit la gardienne qui contribue ainsi au bon vivre de la résidence.

aire - sommaire - somm

“Le village de Noël” de la résidence au Clair de Lune

Vous les avez élus !

Une visite-conseil gratuite pour tous les locataires

Toit et Joie acquiert 2 nouvelles résidences

Express ...

actu

Vous les avez élus !

Vos nouveaux représentants locaux au conseil d'administration de Toit et Joie ont été élus le 7 décembre dernier.

Vous avez été nombreux à voter entre le 27 novembre et le 6 décembre grâce au matériel de vote par correspondance. Les 3 nouveaux locataires élus au conseil d'administration de Toit et Joie pour un mandat de 4 ans sont :

- Suzanne Bernard (CGL)
- Louis Raymond (CLCV)
- Jean-Pierre Verzeni (CNL)

Ces locataires qui se sont présentés au titre d'une association œuvrant dans le domaine du logement ont un rôle très important. Ils possèdent une voix délibérative, et à ce titre, votent notamment le budget, déterminent les augmentations de loyer et décident des opérations de construction ou de réhabilitation.



De gauche à droite : Jean-Pierre Verzeni, Suzanne Bernard et Louis Raymond.

ZOOM SUR...

Une visite-conseil gratuite pour tous les locataires

En matière de qualité de service, de nouvelles pratiques ont récemment été engagées. L'une d'elles concerne les visites-conseil réalisées par votre gardien(ne). Désormais ces visites seront systématiquement proposées lorsqu'un congé de départ sera reçu.

En effet, dès l'envoi de votre courrier de congé, vous avez la possibilité de bénéficier d'une visite-conseil gratuite. Elle n'est bien sûr pas obligatoire, mais vivement recommandée puisqu'elle déterminera le coût d'éventuels travaux de nettoyage ou réparations locatives que vous aurez à effectuer avant l'état des lieux. Ainsi, vous éviterez une facturation trop importante lors de l'état des lieux de sortie.

La visite est réalisée dans votre logement encore meublé par votre gardien(ne) qui vous conseillera en matière de



réparation et d'entretien. Il (ou elle) répondra à toutes vos interrogations et vous donnera des explications claires et précises sur la procédure de départ à suivre.

En règle générale, la visite-conseil s'effectue durant le premier mois de la période de préavis et au plus tard 1 mois avant la fin du préavis.

N'oubliez pas de contacter votre gardien(ne) pour convenir d'un rendez-vous !

patrimoine



Toit et Joie acquiert 2 nouvelles résidences à Vanves et à Romainville

Le 30 novembre dernier, Toit et Joie a acquis 2 nouvelles résidences situées à Vanves (92) et à Romainville (93). Ces résidences abritent respectivement 30 et 32 logements sociaux.

À l'heure actuelle, tous les logements sont occupés. Bien entendu, Toit et Joie garantit à chaque locataire en place, le maintien dans les lieux.

Toit et Joie engagera des travaux de résidentialisation sur l'immeuble situé centre de la Ferme à Romainville. À Vanves, l'immeuble de 9 étages situé allée Auguste Comte bénéficiera de travaux de rafraîchissement dans les parties communes intérieures. Un(e) gardien(ne) est présent(e) dans chacune des résidences.

Toit et Joie s'engage en développant son patrimoine en Île-de-France. La société compte désormais 249 logements sur la commune de Vanves et 62 sur celle de Romainville.



brèves - express - les brèves - ex

“ LA DATE LIMITE DE RETOUR DE L'ENQUÊTE SLS EST LE 30 DÉCEMBRE.

L'enquête doit impérativement nous être retournée dûment remplie et accompagnée des pièces justificatives demandées, sous peine d'une pénalité de 22,87€ par mois.

“ LA RÉSIDENCE DES VERGERS À GAGNY A ÉTÉ INAUGURÉE LE 13 DÉCEMBRE

en présence de Michèle Attar, Directeur général de Toit et Joie et de Michel Teulet, Maire de Gagny. Il s'agit d'une importante opération d'amélioration de 62 logements.

“ LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU FOYER POUR PERSONNES ÂGÉES PABLO NERUDA

à Clichy-sous-Bois sont achevés et ont pu être inaugurés le 9 décembre par Michèle Attar, Directeur général de Toit et Joie, Claude Dilain, Maire de Clichy-sous-Bois et le CCAS de la ville.

erratum

Une erreur s'est glissée dans l'article «Un état des lieux toujours plus précis !» de notre édition de novembre 2010.

Lors du départ d'un locataire, il avait été précisé, dans cet article, que le dépôt de garantie vous est restitué au plus tard dans les deux mois à compter de la date de la remise des clés au gardien. Or, le dépôt de garantie est restitué entre 1 et 2 mois après la date de fin de bail.

Nous vous prions de nous excuser pour cette erreur qui est désormais corrigée.